

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 4 avril 2024

### Convocation

Date : 22/03/2024  
 Affichée et mise en ligne  
 le : 22/03/2024

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

17-CC040424

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 32
- Pouvoirs : 10
- Votants : 42
- Absents : 2

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée 05/04/2024

Mise en ligne le :

05/04/2024

Délibération mise en ligne  
 sur le site internet de la

CCSSO le : 19 AVR. 2024

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 22 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth SIBILLE

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame AURAY JAUNET Christel	Monsieur LESAGE William
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FROMENT Daniel	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir :

Monsieur BOULANGER Damien à Madame Sophie REYNAL  
 Monsieur CURTIL Benoit à Madame Véronique LUDMANN  
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame Magalie BENOIST  
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Monsieur Sylvain LEFEVRE  
 Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky  
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame SIBILLE Elisabeth  
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
 Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

Paraphes	
04	ES

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant**  
Néant

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 060-200066975-20240404-17\_CC040424-DE

**Étaient absents**

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Bureau Communautaire.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**DÉLIBÉRATION**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

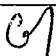
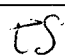
**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**


**ARTICLE 1 : de désigner** Madame Elisabeth SIBILLE, secrétaire de séance ;

**ARTICLE 2 : de donner pouvoir** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 060-200066975-20240404-17_CC040424-DE



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :* **19 AVR. 2024**

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :* **19 AVR. 2024**

*Fait à Senlis, le 17 avril 2024*

**Guillaume MARÉCHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

**Elisabeth SIBILLE**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*